

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 juin 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

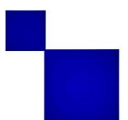
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Youssef, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Denis
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Capanema
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Cannarozzo
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Cranoly
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Dallier

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany, Mme Franclet



Délibération n° 2022-VI-16 du 16 juin 2022

RAPPORT SUR L'ÉTAT ET LA STRATÉGIE DE GESTION DE LA DETTE POUR 2022.

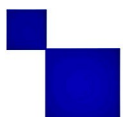
Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,



- DONNE ACTE à Monsieur le président du conseil départemental de la présentation du rapport sur l'état de la dette au 1^{er} janvier 2022 et la stratégie de sa gestion pour 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.